

## Conseil d'administration

du 15/02/2005

### II- QUESTIONS BUDGÉTAIRES ET FINANCIERES

#### 2 – Budget annexe « Concession » - Exercice 2005 – Budget Primitif

Le Président rappelle au Conseil d'Administration que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 20 décembre 2004.

Sur la base des orientations définies, le projet de budget annexe « CONCESSION » pour l'exercice 2005 est présenté en équilibre pour les montants suivants :

Section d'investissement : 714 000 €

Cette section est construite essentiellement sur les programmes suivants :

- Bathymétrie-topographie :	<b>20 000 €</b>
- Etudes du plan vélo :	<b>50 000 €</b>
- Schéma de navigation de la Vilaine maritime :	<b>57 000 €</b>
- Protection des berges :	<b>162 000 €</b>
- Lutte contre la jussie :	<b>130 000 €</b>
- Signalisation touristique (avec l'ICIRMON) :	<b>15 000 €</b>
- Réfection du halage :	<b>50 000 €</b>
- Transformation de la maison éclusière de Redon : A noter que le dossier technique définitif sera présenté à la CP pour validation	<b>210 000 €</b>
- Aménagement de parkings sur le halage :	<b>20 000 €</b>

Les subventions habituelles pour ces travaux seront sollicitées de la Région Bretagne. Dans l'attente l'équilibre de la section est réalisé par un emprunt de 443 710 €, dont le montant sera revu au budget supplémentaire. Par ailleurs, les subventions obtenues fin 2004 de la Région, de l'Etat et du Feder pour les travaux 2003 et 2004 et non encore liquidées sont inscrites.

Section de fonctionnement : 324 620 €

En dépenses, les modifications les plus notables par rapport à l'exercice 2004 sont :

- Les frais d'administration générale ramenés à : **27 700 €**
- Les services extérieurs ramenés à : **181 200 €**
- Des rémunérations du personnel titulaire portées à : **51 600 €**
- Des rémunérations du personnel non titulaire ramenées à : **10 900 €**  
du fait de la stagiérisation d'un agent de rivière contractuel
- Des cotisations retraites en forte augmentation : **12 500 €**
- La participation de l'IAV à l'enlèvement du Juta : **20 000 €**

En recettes, l'équilibre de la section est réalisé par un virement du budget principal équivalent à celui de 2004 (202 916 €), étant précisé que toute participation obtenue viendra minorer ce versement, réalisé en fin d'exercice par opération d'ordre.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

- **adopte comme proposé le budget primitif annexe « Concession » pour l'exercice 2005**
- **sollicite l'ensemble des subventions et participations mentionnées au budget ou en annexe à la présente délibération.**

**Pour Extrait Conforme  
LE PRESIDENT**

**Y. MAHE**